

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

La relation de confiance se pérennise

DOCTRINE

Page 7

■ Personnes / Famille

Josselin Picard

Médiation et liquidation d'un Pacte en présence d'une convention d'indivision

Page 19

■ Sociétés et autres groupements

Anthony Aranda Vasquez

Remarques à l'attention des sociétés anonymes concernant leurs obligations à venir en 2020 en matière de représentation hommes-femmes au sein de leur conseil d'administration ou de surveillance

CULTURE

Page 22

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le lit pliant de l'empereur

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

La relation de confiance se pérennise 140t9

Frédérique PERROTIN

La relation de confiance, ce nouveau processus de collaboration entre l'entreprise et l'administration permet de sécuriser les entreprises de manière innovante. Par opposition au contrôle fiscal, qui se situe *a posteriori* des obligations fiscales et de manière imprévisible, cette forme innovante de coopération entre Bercy et les entreprises se déroule en amont et prend la forme d'un audit. Elle devrait céder la place à une procédure spécifique de rescrit.

Le projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » qui vient d'être voté, prévoit de mettre en place une nouvelle procédure de contrôle en amont. La mesure envisagée s'inscrit en continuité avec la procédure de la relation de confiance initiée dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi annoncé en 2013 (levier n° 7). Ce dispositif a eu pour objectif de renforcer la sécurité juridique des entreprises et d'optimiser l'allocation des ressources consacrées au contrôle fiscal, tant pour l'administration que pour les entreprises. Il correspondait d'ailleurs à un des vœux exprimés dans le rapport *Fouquet* sur la sécurité fiscale, qui proposait en 2008 que pour aller plus loin dans le sens d'une sécurisation des entreprises sur leur situation fiscale, les grandes entreprises qui souhaitent s'engager dans une relation de transparence réciproque avec Bercy puissent contractualiser ces « relations approfondies » par un label (proposition

19). Cette procédure, ouverte sur la base du volontariat, a concerné une trentaine d'entreprises qui se sont portées candidates en 2013 et 2014. Si elle s'inspirait d'exemples étrangers, comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, ses modalités et sa portée étaient cependant plus étendues dans le cadre de l'expérimentation. Avec ce nouveau rescrit, la sécurité juridique serait ainsi mieux assurée, selon une intensité proportionnée et adaptée aux besoins, aux enjeux fiscaux et aux ressources d'expertise qui peuvent être mobilisées, afin de permettre une correcte application de la loi fiscale et prévenir les risques de litiges fiscaux. Le texte prévoit un délai de neuf mois pour mettre en place cette procédure. Le délai d'habilitation sollicité de neuf mois doit permettre de pouvoir recenser les dispositions existantes à modifier ou à compléter pour définir les conditions et les modalités d'accès à une nouvelle offre de sécurité juridique pour les entreprises.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34